











CATEGORIE : Autres éléments

TYPE: MARE



Définition:

Le type « *mare* » correspond à une retenue d'eau non maçonnée. Il s'agit d'une étendue d'eau permanente ou temporaire comme une mare ou un étang, de superficie inférieure ou égale à 50 ares



Quand numériser une mare?

- Lorsque son emplacement est visible de manière pérenne, y compris lorsque la surface est asséchée temporairement ;
- Lorsqu'elle est totalement ou partiellement dans l'îlot agricole, quel que soit le type de surface.



Quand ne pas numériser une mare?

- Lorsqu'il s'agit d'un réservoir artificialisé par une matière plastique ou du béton, qui doit être numérisé en surface en eau maçonnée ;
- Lorsque la surface en eau fait plus de 50 ares (0,5 ha ou 5 000 m²), il s'agit alors d'une surface en eau non maçonnée ;
- Lorsqu'il s'agit d'une étendue d'eau dans les marais salants, qui sont numérisés en surface en eau non maçonnée quelle que soit leur superficie.

Consignes de numérisation :

- On saisit un polygone correspondant à l'emprise maximale de la surface occupée par l'eau, à la limite de l'eau visible sur l'orthophotographie ou à la limite de l'absence de végétation (lorsque la ripisylve doit être comptabilisée, un buffer permet automatiquement de la prendre en compte, il ne faut donc pas la numériser);
- Chaque mare doit être numérisée en totalité, même si elle n'est que partiellement dans l'îlot.
- Superpositions autorisées : une mare peut être superposée :
 - o à une surface aménagée ;
 - aux SNA végétation, sauf les VNANC.

Attribut à renseigner : aucun













EXEMPLES:



Une mare est numérisée selon son emprise sur l'orthophotographie



Une mare sur le terrain



Autre exemple de mare



Une autre mare sur le terrain (< 50 ares)



Zoom sur une mare asséchée à numériser selon son emprise visible sur l'orthophotographie



La même mare remplie d'eau : la géométrie n'est pas modifiée selon le niveau de l'eau